



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

DANS LE CADRE DU FORUM DE L'OCDE SUR
« OPTIMISER LES RETOMBEES DE LA
LIBERALISATION DES ECHANGES EN TERMES DE
DEVELOPPEMENT

Monsieur Koffi GNAKADJA

Chargé des Questions Commerciales

Commission de l'UEMOA

(Yaoundé, les 27 et 28 septembre 2006)



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES



SOMMAIRE DE LA PRESENTATION :

- **Schéma de Libéralisation des échanges au sein de l'UEMOA et facilitation des échanges**
- **Entraves, mesures prises et envisagées**
- **Négociations commerciales multilatérales post Hong Kong : Attentes de l'UEMOA**



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

I - LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UEMOA



Elle s'articule autour des points ci-après :

- **Principes de base (régissant les échanges intracommunautaires)**
- **Evolution des échanges commerciaux intracommunautaires**
- **Entraves aux échanges commerciaux intracommunautaires**
- **Mesures envisagées pour stimuler les échanges.**



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES



I-LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UEMOA

- Conformément aux dispositions de l'article 76 du Traité, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a adopté le Protocole additionnel N° III/2001 instituant les nouvelles règles d'origine de l'UEMOA. Ces règles qui sont entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2003 introduisent deux innovations majeures par rapport aux anciennes :



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES



I.1- Principes de base régissant les échanges intracommunautaires : Règles d'origine

- * Elles reposent principalement sur la notion de produits entièrement obtenus et le critère de changement de classification tarifaire. Ce qui introduit une garantie supplémentaire de transparence et d'objectivité dans les conditions d'octroi des préférences communautaires.



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

I.1- Principes de base régissant les échanges intracommunautaires : Règles d'origine (suite et fin)

- Elles sont automatiquement applicables et excluent, à terme, toute procédure d'agrément préalable des produits industriels originaires.
- ➔ Libre circulation des produits entièrement obtenus
- ➔ nouvelles règles favorisent la libre circulation des produits originaires : Taux de valeur ajoutée passé de 40 à 30%



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

I.2- Evolution des échanges commerciaux intracommunautaires

Les réformes de libéralisation et les traitements préférentiels ont contribué à accroître le commerce intra régional.

***Les exportations intra régionales sont passées de 11,56% des exportations totales de l'Union en 1996, à 13,77% en 2004; (hormis la saisie des flux du commerce informel).**



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

I.2- Evolution des échanges commerciaux intracommunautaires



- *Les importations intra régionales sont passées de 6,87% des importations totales en 1996 à 10,75% en 2004.**
- * Au total, la part du commerce intra dans le commerce total de l'Union a connu une évolution positive (de 9,17% en 1996 à 12% en 2004); (Hormis échanges sans recettes douanières non enregistrées).**



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

I.2- Evolution des échanges commerciaux intracommunautaires (suite)

- **Ces effets croisés nous renseignent sur deux choses après la mise en place de l'Union douanière :**
 - *Les Etats membres de l'UEMOA commercent moins avec l'extérieur ;**
 - *Les Etats membres de l'Union commercent plus entre eux.**



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

I.2- Evolution des échanges commerciaux intracommunautaires (suite)

- Lorsque l'on considère les échanges commerciaux par rapport au PIB, le total des échanges commerciaux de l'Union est en baisse. Ce qui veut dire que la création de richesse au sein de l'Union est plus dynamique que les échanges relatifs à cette richesse. En rapportant les échanges intracom~ au PIB, le phénomène s'inverse.



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

I.2- Evolution des échanges commerciaux intracommunautaires (suite et fin)

- Sur la base des statistiques, la Côte d'ivoire, le Mali et le Sénégal sont les Etats dont la contribution au Commerce intracommunautaire est la plus importante.
- S'agissant par contre de l'importance du commerce intracommunautaire dans les échanges commerciaux totaux des Etats membres pris individuellement, le Mali, le Burkina Faso et le Niger apparaissent comme les pays dont le Commerce est le plus intégré à l'UEMOA.



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

I.3- Mise en place d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) dans le schema de la Facilitation des échanges

Préférences communautaires :- Produits ent-obtenus et de l'artisanat

- Règles d'origine (TPC)
- TEC : * 0% ; 5% ; 10% ; 20%.
 - * PCS à 1%.
 - * Red-Stat à 1% .

Taux cumulés: 2% ; 7% ; 12% et 22%.

**** Taxe Dégressive de Protection (2,5%).**

**** Taxe Conjoncturelle à l'Import-**



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

II -ENTRAVES ET MESURES



II.1- Entraves aux échanges commerciaux intracommunautaires

- L'objectif d'un plus grand développement du commerce intracommunautaire n'est toutefois pas atteint.
- La persistance de certaines pratiques, notamment celles relatives aux obstacles non tarifaires (mesures administratives, tracasseries routières) atténue les effets induits des réformes et pourrait annihiler les efforts et les acquis obtenus dans le cadre du développement du commerce intracommunautaire; ce qui, à l'évidence, porte atteinte au processus d'intégration régionale.



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

II.2- Mesures envisagées pour stimuler un processus régional de facilitation des échanges

=>Le développement des échanges commerciaux nécessite la mise en œuvre des actions notamment dans le cadre de la facilitation des échanges et de l'adaptation de l'appareil productif. Il s'agit de veiller notamment à :

- Libre circulation et droit d'établissement ;**
- Mise en œuvre du programme de facilitation du commerce, en relation avec la CEDEAO;**



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

II.2- Mesures envisagées pour stimuler un processus régional de facilitation des échanges (suite et fin)

- **Elimination de l'ensemble des barrières non tarifaires ;**
- **Finalisation projet code communautaire des investissements;**
- **Mise en œuvre effective du Dispositif de Surveillance Commerciale;**
- **Mise en œuvre des politiques sectorielles ;**
- **Construction de postes de contrôle juxtaposés.**



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

II.2- Mesures envisagées pour stimuler un processus régional de facilitation des échanges (suite et fin)

- Etude en cours avec la collaboration du JEICP (Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté) sur la facilitation des échanges ;
- La facilitation des échanges englobe un ensemble de domaine couvrant à la fois les dispositions réglementaires, les infrastructures, le cadre institutionnel et les outils;
- Etude vise la définition des conditions d'implantation de guichets uniques virtuels interopérables dans la région UEMOA



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

II.2- Mesures envisagées pour stimuler un processus régional de facilitation des échanges (suite et fin)

- Etude souhaite définir les contours qui permettront aux pays de la région UEMOA de définir leur stratégie de mise en place de guichets unique virtuel ;
- logique d'une continuité transfrontalière de la facilitation électronique et dans le respect des normes internationales édictées en la matière ;
- 3 pays côtiers (Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin) et 2 pays de l'hinterland (Burkina, Niger). Phase 2 =>UEMOA.



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

II.2- Mesures envisagées pour stimuler un processus régional de facilitation des échanges (suite et fin)

- L'objectif est donc d'identifier toutes les formalités transfrontalières et de voir dans quelle mesure elles peuvent être prises en compte en amont (dans les guichets uniques existants ou en création) et en aval dans les pays utilisant les facilités portuaires des pays côtiers;
- Ressortir les contraintes et les opportunités de chaque pays et proposer un schéma de mise en œuvre réaliste.



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

II.2- Mesures envisagées pour stimuler un processus régional de facilitation des échanges (suite et fin)

- Etude permettra notamment de formuler des propositions de renforcement des capacités qui pourraient éventuellement être soumises à l'initiative d'aide au commerce;
- Mise en œuvre aux niveaux : Administration Générale ;
Ministère chargé du commerce ;
Chambre de commerce ;
Sécurité routière : Police,
Gendarmerie et Douanes.



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

III – ATTENTES DE L'UEMOA DES ■ NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES POST HONG KONG

**III.1 - Positions communes ajustées après Hong Kong
Déclaration des Ministres chargés du Commerce des Etats
membres de l'UEMOA portant sur :**

- **Programme d'élimination des subventions à l'exportation des produits agricoles.**
- **Dossier « initiative sectorielle en faveur du coton ».**



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

III – ATTENTES L'UEMOA DES



NEGOCIATIONS COMMERCIALES

MULTILATERALES POST HONG KONG

- **Simplification des procédures commerciales : Conf- Singapour**
- **Annonces d'assistance pour le renforcement des capacités.**
- **Traitement Spécial et Différencié.**
- **Accès au marché des produits originaires des PMA.**



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

III – ATTENTES L'UEMOA DES



NEGOCIATIONS COMMERCIALES

MULTILATERALES POST HONG KONG

- **Rationalisation des procédures commerciales : Réduction des coûts de transaction au niveau de la sous-région**
- **Dispositions adéquates pour PED et PMA en ce qui concerne le TSD.**
- **Assistance technique pour promouvoir les objectifs de développement.**
- **Groupe de négociation : amélioration des art- V, VIII et X du GATT conformément au mandat.**



LIBERALISATION DES ECHANGES AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE ET NEGOCIATIONS COMMERCIALES

Conclusion :

Actions menées en interne

Actions en cours

Attentes.

Je vous remercie.

kgnakadja@uemoa.int

www.uemoa.int

commission@uemoa.int